

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 2555, CHEMIN BELLEVUE, EN DIRECT DE LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN ET WEBDIFFUSÉE EN DIRECT SUR YOUTUBE, LE 6 MARS 2024, À 19 H 30.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

TENUE PAR MONSIEUR PATRICK MARQUÈS, MAIRE ET MONSIEUR ÉRIC MARTEL, DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 482 (2024) MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 482-U (ÎLOTS DE CHALEUR)

Débutant à 20 h 22 et se terminant à 20 h 26

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
M. Luc Laforge, conseiller
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Vincent Tanguay, directeur général et greffier par intérim
M. Danik Salvail, directeur général adjoint – services administratifs et trésorier
M. Éric Martel, directeur adjoint du service de l'urbanisme et du développement durable

Est/Sont absents : Mme Édith Labrosse, conseillère

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
- 4.1 Séance ordinaire du 7 février 2024
- 5 DIRECTION GÉNÉRALE
- 5.1 Autorisation – Radiation d'une mauvaise créance – Cour municipale de Chambly – 75 \$

- 5.2** Autorisation – Règlement hors cour – Dossier SAI-M-298256-2007
- 5.3** Désignation – Émission de constats d'infraction au nom de la Ville de Carignan – Spartan Groupe Sécurité inc.
- 5.4** Inscription – Assises annuelles 2024 – Union des municipalités du Québec (UMQ) – 22 au 24 mai 2024
- 6** RESSOURCES HUMAINES
- 7** FINANCES
- 7.1** Dépôt – Liste des commandes – Février 2024
- 7.2** Déboursé du mois – Février 2024
- 7.3** Autorisation de paiement – Ajustement de la quote-part 2023 – MRC de la Vallée-du-Richelieu – 44 974,84 \$
- 7.4** Autorisation – Radiation de taxes foncières et facturations diverses – Février 2024
- 8** GÉNIE
- 8.1** Autorisation de paiement – Acceptation finale – Travaux de réfection rue des Pétunias et du chemin du Portage – Excavations Darche inc. – 72 412,76 \$
- 9** TRAVAUX PUBLICS
- 9.1** Octroi de contrat pour une durée de 3 ans – Entretien préventif du système de protection incendie au centre sportif – Protection Incendie Troy Ltée – 3 012,35 \$ par année
- 9.2** Renouvellement de contrat pour l'année 2024 – Nettoyage et inspection de conduites et stations de pompage – D.E. Environnement Inc. – 89 355,92 \$
- 9.3** Autorisation – Directeur des travaux publics – Mise au rebut – Ford F-150 (2010)
- 9.4** Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable – Installation d'un panneau de sensibilisation – Milieu agricole, soyez vigilant
- 10** URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 10.1** Demande de modification du PIIA 2021-059 – Lot 2 346 371 – 3026, chemin Sainte-Thérèse – Construction d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages avec un garage intégré
- 10.2** Demande de PIIA 2022-072 – Lot 2 601 066 – 2239, chemin de Chambly – Aménagement paysager
- 10.3** Demande de PIIA 2023-112 – Lot 2 600 756 – 2453, chemin de Chambly – Remplacement du plexiglass d'une enseigne existante
- 10.4** Demande de PIIA 2023-105 – Lot 5 184 582 – 1939, rue des Roses – Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée en cour arrière ainsi que l'ajout d'un garage attenant et conversion d'un garage intégré en espace habitable
- 10.5** Demande de PIIA 2023-123 – Lot 2 343 501 – 4417, rue Marie-Lelong – Rénovation et agrandissement d'une

habitation unifamiliale isolée par l'ajout d'un garage attenant et par l'ajout d'une superficie habitable sur le côté gauche

- 10.6** Demande de PIIA 2024-010 – Lot 6 520 403 – 1763, rue des Tulipes – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré
- 10.7** Demande de PIIA 2024-011 – Lot 6 425 710 – 3391, rue Bouthillier – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré
- 10.8** Demande de PIIA 2024-012 – Lot 6 358 432 – 1483, place Jean-Vincent – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré
- 10.9** Demande de PIIA 2024-001 – Lot 6 358 440 – 1433-1435, rue Jean-Vincent – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré et comprenant un logement complémentaire de type intergénérationnel
- 10.10** Demande de PIIA 2024-013 – Lot 6 358 439 – 1441, rue Jean-Vincent – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré
- 10.11** Demande de PIIA 2024-016 – Lot 6 534 704 – 2063-2065, rue Marie-Anne Ouest – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire
- 10.12** Demande de PIIA 2024-017 – Lot 6 534 703 – 2059-2061, rue Marie-Anne Ouest – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire
- 10.13** Demande de PIIA 2023-126 – Lot 6 582 198 – 2119, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré
- 10.14** Demande de PIIA 2024-018 – Lot 6 534 706 – 2070-2072, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire de type studio
- 10.15** Demande de PIIA 2024-019 – Lot 6 534 705 – 2074-2076, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire de type studio
- 10.16** Demande de modification – Schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu – Nouvel îlot déstructuré commercial
- 11** SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 11.1** Adoption – Plan municipal de sécurité civile
- 12** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 12.1** Adoption – Politique culturelle et plan d'action 2024-2026 de la Ville de Carignan

- 12.2 Demande d'aide financière – Laurence Brière – Championnats Canadiens Novice en patinage artistique – 200 \$
- 12.3 Demande d'aide financière – Société canadienne du cancer – Relais pour la vie de Chambly – 250 \$
- 12.4 Demande d'aide financière – Bazar familial de Chambly – 6 et 7 avril 2024 – 300 \$
- 12.5 Demande d'aide financière – Déménagement – Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly – 4 000 \$
- 12.6 Don de filière – Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly
- 13 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES
- 14 RÉGLEMENTATION
 - 14.1 Adoption – Règlement numéro 482 (2024) modifiant le plan d'urbanisme numéro 482-U (Îlots de chaleur)
 - 14.2 Adoption – Règlement numéro 543 (2022)-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022) (Logements intergénérationnels)
 - 14.3 Adoption – Règlement numéro 554 (2023)-1 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Carignan et modifiant le règlement numéro 554 (2023)
 - 14.4 Adoption – Règlement numéro 558 (2024) concernant l'imposition d'une taxe sur le coefficient d'occupation du sol
- 15 INFORMATION
- 16 DIVERS
- 17 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

24-03-073

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié avec le retrait du point 11.1.

4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

24-03-074

4.1 Séance ordinaire du 7 février 2024

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2024, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 février 2024.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

24-03-075

5.1 Autorisation – Radiation d'une mauvaise créance – Cour municipale de Chambly – 75 \$

CONSIDÉRANT la juridiction qu'exerce la cour municipale de Chambly sur le territoire de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT qu'en vertu d'une entente intermunicipale, la partie poursuivante conserve la portion des amendes associée aux constats d'infractions émis sur son territoire;

CONSIDÉRANT la radiation d'office lorsque le défendeur est introuvable;

CONSIDÉRANT que le montant de l'amende à être radié représente la somme de 75 \$ et que la dernière procédure émise n'a pas permis le recouvrement de cette somme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la radiation d'une mauvaise créance de la cour municipale de Chambly totalisant la somme de 75 \$.

24-03-076

5.2 Autorisation – Règlement hors cour – Dossier SAI-M-298256-2007

CONSIDÉRANT la résolution décrétant l'acquisition par voie d'expropriation du lot 2 598 084 du cadastre du Québec,

circonscription foncière de Chambly adoptée par le conseil municipal de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'expropriation a été inscrit au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly;

CONSIDÉRANT que le Tribunal administratif du Québec doit statuer sur le montant de l'indemnité totale à verser par la Ville de Carignan à la partie expropriée pour le lot 2 598 084 dans le cadre du dossier portant le numéro SAI-M-298256-2007;

CONSIDÉRANT que les parties se sont entendues pour mettre un terme à la portion du dossier portant le numéro SAI-M-298256-2007 concernant le lot 2 598 084 et de fixer les termes de l'indemnité finale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal entérine les modalités de l'entente de règlement hors cour présentée en plénier avec le propriétaire du lot 2 598 084 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly concernant une portion du dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M-298256-2007;

QUE le conseil municipal autorise l'étude burELLE inc. à finaliser pour et au nom de la Ville de Carignan les modalités de l'entente de règlement hors cour mettant un terme à ce dossier.

24-03-077

5.3 Désignation – Émission de constats d'infraction au nom de la Ville de Carignan – Spartan Groupe Sécurité inc.

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire utiliser les services d'une firme externe d'agents de sécurité afin de maintenir l'application de divers règlements et émettre des constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à la majorité. La conseillère Stéphanie Lefebvre vote contre :

DE désigner l'agence de sécurité externe Spartan Groupe Sécurité inc., leurs employés, mandataires et représentants pouvant émettre des constats d'infraction pour et au nom de la

Ville de Carignan pour le non-respect des dispositions législatives par la Ville et prévues aux règlements ci-dessous :

- Règlement numéro 390 (2022) établissant les normes d'arrosage et d'utilisation de l'eau potable à l'extérieur;
- Règlement numéro 427 (2023) sur l'occupation du domaine public;
- Règlement numéro 434 (2023) concernant les nuisances sur le territoire de la Ville de Carignan;
- Règlement numéro 435 (2023)-1 concernant la garde des chiens et autres animaux;
- Règlement numéro 498 (2020)-1 concernant la paix et le bon ordre dans les limites de la Ville de Carignan;
- Règlement numéro 508 (2024) concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la Ville;
- Règlement numéro 519 (2021) concernant la prévention des incendies.

QUE la présente résolution s'étende à toute modification ou tout remplacement que pourrait subir l'un des règlements mentionnés ci-dessus.

24-03-078

5.4 Inscription – Assises annuelles 2024 – Union des municipalités du Québec (UMQ) – 22 au 24 mai 2024

CONSIDÉRANT les Assises annuelles 2024 de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) se tenant du 22 au 24 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE Monsieur Patrick Marquès, maire ainsi que Madame Diane Morneau, conseillère et mairesse suppléante aux Assises annuelles 2024 de l'UMQ au coût de 971,54 \$ taxes incluses, par personne;

DE rembourser tous les frais afférents à cet événement;

QUE le remboursement soit effectué en conformité avec le règlement numéro 372 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Carignan.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-454.

6 RESSOURCES HUMAINES

7 FINANCES

7.1 Dépôt – Liste des commandes – Février 2024

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 23 janvier 2024 au 18 février 2024.

24-03-079

7.2 Déboursé du mois – Février 2024

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de février 2024 pour un montant de 27 943,45 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de février 2024, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 3 944 948,10 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

24-03-080

7.3 Autorisation de paiement – Ajustement de la quote-part 2023 – MRC de la Vallée-du-Richelieu – 44 974,84 \$

CONSIDÉRANT la facture de la MRC portant le numéro CRF2301141;

CONSIDÉRANT les ajustements pour l'année 2023 facturés en lien avec les matières résiduelles, organiques et recyclables ainsi qu'avec l'écocentre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 44 974,84 \$ taxes incluses à la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-451-10-951, 02-452-10-951 et 02-452-30-951.

24-03-081

7.4 Autorisation – Radiation de taxes foncières et facturations diverses – Février 2024

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'examen des dossiers de créances à recevoir, il y a lieu de radier certains soldes

enregistrés « à recevoir » aux livres, mais qui dans les faits, ne sont pas encaissés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la radiation des soldes inscrits à la liste datée du 6 février 2024 pour un montant de 1 897,04 \$.

Le trésorier certifie que les crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-190-00-940.

8 GÉNIE

24-03-082

8.1 Autorisation de paiement – Acceptation finale – Travaux de réfection rue des Pétunias et du chemin du Portage – Excavations Darche inc. – 72 412,76 \$

CONSIDÉRANT la résolution 22-05-184 octroyant le contrat pour la réfection de la rue des Pétunias et du chemin du Portage à l'entreprise Excavations Darche inc.;

CONSIDÉRANT la fin des travaux de réfection;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme d'ingénierie Shellex Groupe conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 72 412,76 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation définitive pour les travaux de réfection de la rue des Pétunias et du chemin du Portage à l'entreprise Excavations Darche inc.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-136-00-391 et 55-136-00-392.

9 TRAVAUX PUBLICS

24-03-083

9.1 Octroi de contrat pour une durée de 3 ans – Entretien préventif du système de protection incendie au centre sportif – Protection Incendie Troy Ltée – 3 012,35 \$ par année

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres de gré à gré afin d'obtenir des soumissions pour l'entretien du système de protection incendie du centre sportif pour une durée de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat d'entretien du système de protection incendie du centre sportif, à l'entreprise Protection Incendie Troy Ltée pour un montant de 3 012,35 \$ taxes incluses, par année, pour une durée de trois (3) ans.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-21-522.

24-03-084

9.2 Renouvellement de contrat pour l'année 2024 – Nettoyage et inspection de conduites et stations de pompage – D.E. Environnement Inc. – 89 355,92 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public en 2022 afin d'obtenir des soumissions pour le nettoyage et l'inspection de conduites et de stations de pompage avec option de renouvellement pour deux (2) années additionnelles;

CONSIDÉRANT que ce contrat a été octroyé à l'entreprise D.E. Environnement Inc. en vertu de la résolution 22-12-464;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se prévaloir de l'option de renouvellement pour une première année additionnelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE renouveler le contrat de nettoyage et d'inspection de conduites et stations de pompage pour une année

additionnelle avec l'entreprise D.E. Environnement Inc. pour un montant de 89 355,92 \$ taxes incluses pour l'année 2024.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-415-00-529, 02-414-00-521, 02-415-00-521, 02-415-10-521, 02-415-20-521, 02-415-20-529, 02-414-10-529, 02-414-20-529 et 02-470-00-419.

24-03-085

9.3 Autorisation – Directeur des travaux publics – Mise au rebut – Ford F-150 (2010)

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite se départir du véhicule Ford F-150 (2010);

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics à vendre à un Centre de recyclage de véhicule le véhicule Ford F-150 (2010) appartenant à la Ville de Carignan;

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

24-03-086

9.4 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable – Installation d'un panneau de sensibilisation – Milieu agricole, soyez vigilant

CONSIDÉRANT le territoire de la Ville de Carignan est en grande partie agricole;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire participer à la campagne de sensibilisation, *Milieu Agricole, soyez vigilant*;

CONSIDÉRANT l'endroit désigné est sur un chemin de juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT que la demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) doit faire l'objet d'une résolution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de fournir et d'installer un panneau *Milieu Agricole*, soyez *vigilant* sur le chemin Bellerive (route 223) à la hauteur de l'adresse civique 2025 direction sud.

10 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

24-03-087

10.1 Demande de modification du PIIA 2021-059 – Lot 2 346 371 – 3026, chemin Sainte-Thérèse – Construction d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages avec un garage intégré

CONSIDÉRANT la demande de modification du PIIA 2021-059 concernant la modification de la couleur du revêtement et l'ajout d'ornementation en bois sur le garage attenant de la construction au 3026, chemin Sainte-Thérèse, sur le lot 2 346 371;

CONSIDÉRANT la résolution 23-08-380;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'ornementation en bois dans le pignon brise la monotonie et l'impression de massivité du revêtement noir, tout en rappelant les ornements en bois déjà présentes sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT que la façade arrière du garage attenant est visible de la piste cyclable du Canal de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2021-059 concernant la modification de la couleur du revêtement et l'ajout d'ornementation en bois sur le garage attenant de la construction au 3026, chemin Sainte-Thérèse, sur le lot 2 346 371;

DE SUGGÉRER au demandeur de prévoir un aménagement paysager camouflant la façade arrière du garage, et ce, afin réduire l'impression de massivité du revêtement noir sur la façade arrière également, visible de la piste cyclable du Canal.

24-03-088

10.2 Demande de PIIA 2022-072 – Lot 2 601 066 – 2239, chemin de Chambly – Aménagement paysager

CONSIDÉRANT la demande d'aménagement paysager du PIIA 2022-072 à la suite de l'agrandissement du bâtiment principal et transformation de l'habitation unifamiliale en bâtiment commercial au 2239, chemin de Chambly, sur le lot 2 601 066;

CONSIDÉRANT que l'espace de stationnement est restreint au minimum pour la clientèle;

CONSIDÉRANT que l'aménagement est conservé le plus possible dans son état actuel afin d'éviter les perturbations sur les espaces végétalisés existants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande d'aménagement paysager au PIIA 2022-072 à la suite de l'agrandissement du bâtiment principal et transformation de l'habitation unifamiliale en bâtiment commercial au 2239, chemin de Chambly, sur le lot 2 601 066.

24-03-089

10.3 Demande de PIIA 2023-112 – Lot 2 600 756 – 2453, chemin de Chambly – Remplacement du plexiglass d'une enseigne existante

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2023-112 concernant le remplacement du plexiglass d'une enseigne existante apposée sur la façade du commerce situé au 2453, chemin de Chambly, sur le lot 2 600 756;

CONSIDÉRANT que les couleurs de l'enseigne sont conservées, préservant l'harmonie avec les auvents exigés lors de l'approbation PIIA 2019-028;

CONSIDÉRANT que les couleurs de l'affichage et de la brique s'harmonisent les unes avec les autres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2023-112 concernant le remplacement du plexiglass d'une enseigne existante apposée sur la façade du commerce situé au 2453, chemin de Chambly, sur le lot 2 600 756.

24-03-090

10.4 Demande de PIIA 2023-105 – Lot 5 184 582 – 1939, rue des Roses – Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée en cour arrière ainsi que l'ajout d'un garage attenant et conversion d'un garage intégré en espace habitable

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2023-105 concernant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée en cour

arrière ainsi que par l'ajout d'un garage attenant et par la conversion d'un garage intégré en espace habitable au 1939, rue des Roses, sur le lot 5 184 582;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement utilisés sont identiques aux revêtements existants;

CONSIDÉRANT que le style de l'agrandissement est harmonisé au style du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que le projet propose une architecture de qualité et comporte des composantes architecturales permettant d'agrémenter l'architecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2023-105 concernant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée en cour arrière ainsi que par l'ajout d'un garage attenant et par la conversion d'un garage intégré en espace habitable au 1939, rue des Roses, sur le lot 5 184 582.

24-03-091

10.5 Demande de PIIA 2023-123 – Lot 2 343 501 – 4417, rue Marie-Lelong – Rénovation et agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée par l'ajout d'un garage attenant et par l'ajout d'une superficie habitable sur le côté gauche

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2023-123 concernant la rénovation et l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée par l'ajout d'un garage attenant et par l'ajout d'une superficie habitable sur le côté gauche au 4417, rue Marie-Lelong, sur le lot 2 343 501;

CONSIDÉRANT que les travaux de rénovation et d'agrandissement augmentent la qualité architecturale du bâtiment et permettent une revalorisation architecturale du secteur;

CONSIDÉRANT que les travaux d'agrandissement sont effectués dans le respect de la volumétrie du bâtiment existant et du cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT que le style du bâtiment agrandi et rénové est entièrement harmonisé;

CONSIDÉRANT que les couleurs, les matériaux et le style du bâtiment agrandi et rénové sont compatibles avec le cadre bâti environnant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2023-123 concernant la rénovation et l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée par l'ajout d'un garage attenant et par l'ajout d'une superficie habitable sur le côté gauche au 4417, rue Marie-Lelong, sur le lot 2 343 501.

24-03-092

10.6 Demande de PIIA 2024-010 – Lot 6 520 403 – 1763, rue des Tulipes – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-010 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 1763, rue des Tulipes, sur le lot 6 520 403;

CONSIDÉRANT que le bâtiment respecte l'alignement des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que le bâtiment a une architecture et des revêtements extérieurs de qualité qui lui permet de contribuer à créer une image distincte du secteur;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs ont des couleurs naturelles de bois et de pierre;

CONSIDÉRANT que le bâtiment a des composantes architecturales qui lui donnent une forme non-cubique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-010 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 1763, rue des Tulipes, sur le lot 6 520 403.

24-03-093

10.7 Demande de PIIA 2024-011 – Lot 6 425 710 – 3391, rue Bouthillier – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-011 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 3391, rue Bouthillier, sur le lot 6 425 710;

CONSIDÉRANT que le bâtiment a une architecture qui est compatible avec le cadre bâti environnant et déjà présent dans le quartier;

CONSIDÉRANT que le bâtiment a un gabarit similaire aux maisons environnantes;

CONSIDÉRANT que le bâtiment a des composantes architecturales comme un décroché et des jeux de matériaux qui permettent d'agrémenter l'architecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-011 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 3391, rue Bouthillier, sur le lot 6 425 710.

24-03-094

10.8 Demande de PIIA 2024-012 – Lot 6 358 432 – 1483, place Jean-Vincent – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-012 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 1483, place Jean-Vincent, sur le lot 6 358 432;

CONSIDÉRANT que le projet propose une architecture de qualité en comportant des composantes architecturales permettant d'agrémenter l'architecture;

CONSIDÉRANT que le bâtiment a un gabarit similaire aux bâtiments présents dans le voisinage immédiat;

CONSIDÉRANT que des matériaux de revêtements extérieurs de qualité sont utilisés sur les murs du bâtiment, dont de la maçonnerie;

CONSIDÉRANT que l'architecture est compatible avec celle du cadre bâti environnant existant et projeté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-012 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 1483, place Jean-Vincent, sur le lot 6 358 432.

24-03-095

10.9 Demande de PIIA 2024-001 – Lot 6 358 440 – 1433-1435, rue Jean-Vincent – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré et comprenant un logement complémentaire de type intergénérationnel

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-001 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré et comprenant un logement complémentaire de type intergénérationnel au 1433-1435, rue Jean-Vincent, sur le lot 6 358 440;

CONSIDÉRANT que le projet propose une architecture de qualité en comportant des composantes architecturales permettant d'agrémenter l'architecture;

CONSIDÉRANT que les composantes architecturales telles que les décrochés, les jeux de matériaux et la forme articulée du bâtiment permettent une architecture de qualité et non-cubique;

CONSIDÉRANT que le bâtiment a un gabarit similaire aux bâtiments présents dans le voisinage immédiat;

CONSIDÉRANT que des matériaux de revêtements extérieurs de qualité sont utilisés sur les murs du bâtiment, dont de la maçonnerie;

CONSIDÉRANT que l'architecture est compatible avec celle du cadre bâti environnant existant et projeté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-001 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré et comprenant un logement complémentaire de type intergénérationnel au 1433-1435, rue Jean-Vincent, sur le lot 6 358 440.

24-03-096

10.10 Demande de PIIA 2024-013 – Lot 6 358 439 – 1441, rue Jean-Vincent – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-013 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 1441, rue Jean-Vincent, sur le lot 6 358 439;

CONSIDÉRANT que le projet propose une architecture de qualité en comportant des composantes architecturales permettant d'agrémenter l'architecture;

CONSIDÉRANT que les composantes architecturales telles que les décrochés, les jeux de matériaux et la forme articulée du bâtiment permettent une architecture de qualité et non-cubique;

CONSIDÉRANT que le bâtiment a un gabarit similaire aux bâtiments présents dans le voisinage immédiat;

CONSIDÉRANT que des matériaux de revêtements extérieurs de qualité sont utilisés sur les murs du bâtiment, dont de la maçonnerie;

CONSIDÉRANT que l'architecture est compatible avec celle du cadre bâti environnant existant et projeté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-013 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 1441, rue Jean-Vincent, sur le lot 6 358 439.

24-03-097

10.11 Demande de PIIA 2024-016 – Lot 6 534 704 – 2063-2065, rue Marie-Anne Ouest – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-016 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire au 2063-2065, rue Marie-Anne Ouest, sur le lot 6 534 704;

CONSIDÉRANT que le bâtiment respecte l'alignement des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que l'intégration est facilitée par la présence de bâtiments de deux étages avec toiture à pignons de part et d'autre du projet;

CONSIDÉRANT que l'architecture est similaire ou compatible avec l'architecture des bâtiments environnants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-016 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire au 2063-2065, rue Marie-Anne Ouest, sur le lot 6 534 704.

24-03-098

10.12 Demande de PIIA 2024-017 – Lot 6 534 703 – 2059-2061, rue Marie-Anne Ouest – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-017 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire au 2059-2061, rue Marie-Anne Ouest, sur le lot 6 534 703;

CONSIDÉRANT que le bâtiment respecte l'alignement des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que l'intégration est facilitée par la présence de bâtiments de deux étages avec toiture à pignons de part et d'autre du projet;

CONSIDÉRANT que l'architecture est similaire ou compatible avec l'architecture des bâtiments environnants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-017 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire au 2059-2061, rue Marie-Anne Ouest, sur le lot 6 534 703.

24-03-099

10.13 Demande de PIIA 2023-126 – Lot 6 582 198 – 2119, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2023-126 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 2119, rue Gertrude, sur le lot 6 582 198;

CONSIDÉRANT que l'architecture est compatible par sa forme et son style avec les bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs utilisés s'apparentent à ceux des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que le bâtiment a une marge avant de 11 mètres, permettant de conserver un alignement avec les bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que le bâtiment permet une revalorisation architecturale du secteur;

CONSIDÉRANT que les composantes architecturales telles que les décrochés, les jeux de matériaux et la toiture à pignon permettent une architecture de qualité et non-cubique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2023-126 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 2119, rue Gertrude, sur le lot 6 582 198.

24-03-100

10.14 Demande de PIIA 2024-018 – Lot 6 534 706 – 2070-2072, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire de type studio

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-018 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire de type studio au 2070-2072, rue Gertrude, sur le lot 6 534 706;

CONSIDÉRANT que le bâtiment respecte l'alignement des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que l'architecture s'apparente ou est compatible avec celle du cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs utilisés s'apparentent à ceux des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que l'intégration est facilitée par le 3e étage camouflé réduisant l'impression de massivité du bâtiment et lui donnant une hauteur similaire à celle d'une maison de 2 étages avec sous-sol;

CONSIDÉRANT que la forme du 3e étage et de la toiture de même que les composantes architecturales réduisent la forme cubique du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-018 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire de type studio au 2070-2072, rue Gertrude, sur le lot 6 534 706.

24-03-101

10.15 Demande de PIIA 2024-019 – Lot 6 534 705 – 2074-2076, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire de type studio

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-019 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire de type studio au 2074-2076, rue Gertrude, sur le lot 6 534 705;

CONSIDÉRANT que le bâtiment respecte l'alignement des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que l'architecture s'apparente ou est compatible avec celle du cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs utilisés s'apparentent à ceux des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que l'intégration est facilitée par le 3^e étage camouflé réduisant l'impression de massivité du bâtiment et lui donnant une hauteur similaire à celle d'une maison de 2 étages avec sous-sol;

CONSIDÉRANT que la forme du 3e étage et de la toiture de même que les composantes architecturales réduisent la forme cubique du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-019 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire de type studio au 2074-2076, rue Gertrude, sur le lot 6 534 705.

24-03-102

10.16 Demande de modification – Schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu – Nouvel îlot déstructuré commercial

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot numéro 2 601 609 désire entreprendre les démarches afin d'autoriser l'extension de son usage dérogatoire et protégé par droit acquis en vertu du règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'usage principal qui est présentement exercé sur la propriété a obtenu une autorisation de la CPTAQ en 1999;

CONSIDÉRANT que l'extension de l'usage pourra être autorisée en vertu du règlement de zonage seulement si celui-ci est autorisé de plein droit dans la zone où se situe la propriété visée;

CONSIDÉRANT que la demande vise tout d'abord la création d'un nouvel îlot déstructuré à l'agriculture à vocation commerciale au schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'une modification au plan d'urbanisme et au règlement de zonage de la Ville de Carignan devra être effectuée par la suite, afin d'ajouter le nouvel îlot déstructuré commercial à même la zone A-472, en concordance au schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE demander à la MRC de La Vallée-du-Richelieu de procéder à la modification de son schéma d'aménagement afin de créer une nouvelle affectation de type îlot déstructuré à l'agriculture à vocation commerciale, à même l'affectation AGR-1.

11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 Adoption – Plan municipal de sécurité civile

Ce point a été retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour.

12 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-03-103

12.1 Adoption – Politique culturelle et plan d'action 2024-2026 de la Ville de Carignan

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite assurer une place importante à la culturelle au coeur même de la vie citoyenne;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan veut se doter d'une politique culturelle et d'un plan d'action qui s'y rattache;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins d'application, la Politique culturelle ainsi que son plan d'action 2024-2026.

24-03-104

12.2 Demande d'aide financière – Laurence Brière – Championnats Canadiens Novice en patinage artistique – 200 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Laurence Brière;

CONSIDÉRANT la confirmation de la sélection de Laurence Brière aux championnats Canadiens Novice en patinage artistique les 22 et 23 février 2024 en Ontario;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à Laurence Brière une aide financière d'un montant de 200 \$ dans le cadre des championnats Canadiens Novice en patinage artistique 2024.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

24-03-105

12.3 Demande d'aide financière – Société canadienne du cancer – Relais pour la vie de Chambly – 250 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société canadienne du cancer – Relais pour la vie de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Société canadienne du cancer – Relais pour la vie de Chambly, une aide financière d'un montant de 250 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

24-03-106

12.4 Demande d'aide financière – Bazar familial de Chambly – 6 et 7 avril 2024 – 300 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Bazar familial de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER au Bazar familial de Chambly une aide financière d'un montant de 300 \$ dans le cadre du Bazar familial qui aura lieu les 6 et 7 avril 2024.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

24-03-107

12.5 Demande d'aide financière – Déménagement – Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly – 4 000 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly, une aide financière d'un montant de 4 000 \$ dans le cadre de leur déménagement ayant eu lieu en 2023.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

24-03-108

12.6 Don de filière – Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly

CONSIDÉRANT la *Politique de disposition des biens*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.5.2 de cette politique, tout don doit faire l'objet d'une autorisation par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le don d'une filière non utilisée dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville à l'organisme Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly.

13 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES

14 RÉGLEMENTATION

24-03-109

14.1 Adoption – Règlement numéro 482 (2024) modifiant le plan d'urbanisme numéro 482-U (Îlots de chaleur)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 482 (2024) modifiant le plan d'urbanisme numéro 482-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 482 (2024) modifiant le plan d'urbanisme numéro 482-U.

24-03-110

14.2 Adoption – Règlement numéro 543 (2022)-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022) (Logements intergénérationnels)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 543 (2022)-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 543 (2022)-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022).

24-03-111

14.3 Adoption – Règlement numéro 554 (2023)-1 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Carignan et modifiant le règlement numéro 554 (2023)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 554 (2023)-1 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Carignan et modifiant le règlement numéro 554 (2023), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 554 (2023)-1 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Carignan et modifiant le règlement numéro 554 (2023).

24-03-112

14.4 Adoption – Règlement numéro 558 (2024) concernant l'imposition d'une taxe sur le coefficient d'occupation du sol

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 558 (2024) concernant l'imposition d'une taxe sur le coefficient d'occupation du sol, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 558 (2024) concernant l'imposition d'une taxe sur le coefficient d'occupation du sol.

15 INFORMATION

16 DIVERS

24-03-113

17 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 50.

Patrick Marquès
Maire

Me Vincent Tanguay
Directeur général et greffier
par intérim